

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

**Canada
Province de Québec
Ville de Brownsburg-Chatham**

RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2026 AYANT TRAIT À LA TARIFICATION POUR LES OPÉRATIONS DU CAMPING MUNICIPAL ET DE LA MARINA POUR LA SAISON 2027, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 350-2025

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11^e jour du mois d'août 2026 à 19 h, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents: mesdames les conseillères Marilou Laurin, Julie Gauthier et Martine Renaud et messieurs les conseillers, Pierre Baril, Gilles Galarneau et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice.

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général; et
Monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités soient financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir de nouveaux tarifs pour les opérations du camping et de la marina en 2027;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu d'abroger et de remplacer le Règlement numéro 350-2025;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Stephen Rowland à la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

*Règlements de la Ville de
Brownsburg-Chatham*

ARTICLE 1 : OBJET

Il est nécessaire d’établir des tarifs pour les opérations du camping et de la marina en 2027.

ARTICLE 2 : TARIFICATION - IMPOSITION

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés selon les taxes applicables et ils sont prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

ARTICLE 3 : CAMPING MUNICIPAL

La tarification pour le camping municipal pour l’année 2027
(Du 30 avril 2027 au 24 octobre 2027) est la suivante :

TARIFICATION SAISONNIÈRE

Terrains 2* & 3 services (30 ampères)	2027
Zone no 1	
Section I: 11, 13	3 110 \$
Zone no 2	
Section F: 9, 11, 13, 15 Section H: 9, 11, 13, 15 Section I: 9, 15 Section L: 4 Section N : 14	3 380 \$
Zone no 3	
Section B : 7, 9 Section C: 6, 8 Section F: 5 Section H: 17, 19, 21, 23 Section I: 4 Section L : 3, 5,7 Section M: 7, 9 Section P (30 ampères.): 7, 10	3 755 \$
Zone no 4	
Section D Section F: 2, 19, 21, 23 Section G: 2 Section H: 3 Section I: 2, 17, 23 Section L: 1	4 120 \$

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Terrains 3 services 50 ampères	2027
Zone no 5	
Section R : 2 Section L : 11, 15	3 550 \$
Zone no 6	
Section A : 1, 7, 9, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33 Section L : 17 Section N : 30, 32 Section O : 2 Section P: 4, 7, 10 Section Q: 3, 5	4 275 \$
Terrains 3 services riverains 30 ampères	
Zone no 7	
Section D: 7, 9, 11, 17, 23 Section M : 8, 10	5 525 \$
Zone no 8	
Section K : 1, 3, 5, Section N : 22, 24 Section O : 5 (Section O 5 : droits acquis, si quitte va avec le 50 ampères.)	5 525 \$
Terrains 3 services riverains 50 ampères	
Zone no 9	
Section O : 1, 3, 5	5 955 \$
Zone no 10	
Section R : 4, 6, 8 10, 12, 14, 16, 18, 20 Section U : 1, 2	5 525 \$
Zone no 11	
Section O : 19, 21, 23	6 370 \$
Terrains 3 services ruisseaux 50 ampères	
Zone no 12	
Section O : 10, 12	5 185 \$
Zone no 13	
Section Q : 7 Section L : 9	3 350 \$

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

TARIFICATION SAISON 2027 (TERRAINS)	
TARIFS JOURNALIERS	2027
Terrains 2 services	58 \$
Terrains 3 services – Électricité 30 ampères	60 \$
Terrains 3 services – Électricité 50 ampères	65 \$
Terrains 3 services – Bord de l’eau (Rivière et ruisseau)	70 \$
Terrains 3 services – Bord de l’eau et électricité 50 ampères	74 \$

DEMI-JOURNÉE	2027
Jusqu’à 17 h	10 \$
Jusqu’à 20 h	15 \$

POLITIQUE DE RABAIS	2027
Séjour de 28 jours consécutifs	15 %
Séjour de 84 jours consécutifs	20 %
Séjour de 135 jours consécutifs	33 %
Séjours de 170 jours consécutifs et plus	41.5 %
<u>Séjour arrivée le lundi et départ le vendredi en basse saison, 4 nuits consécutives</u> <u>*Avant le 15 juin et après la Fête du Travail</u>	4e journée gratuite

VISITEURS	Journalier**	Saisonnier*
Adultes (plus de 12 ans)	8.69 \$	62.23 \$
Aînés (65 ans et plus)	4.35 \$	34.79 \$
Enfants (6 à 12 ans)		
Bambins (0 à 5 ans)	0,00 \$	0,00 \$
Famille (2 adultes et 2 enfants)	21.74 \$	108.72 \$
Citoyens de Brownsburg-Chatham	GRATUIT avec preuve de résidence par adulte	
*La passe «saisonnier» est valide du 30 avril 2027 au 24 octobre 2027		
** Visiteurs : après 17 heures 50 % de rabais.		
SERVICE DE VIDANGE		2027
Roulotte		21.74 \$

STATIONNEMENT DE NUIT	2027
Stationnement de nuit pour les voyageurs. *	15 \$

*Sans location de terrain de 18 h à 10 h le lendemain.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

CARTE D’ACCÈS	2027
Camping : Saisonnier/Long terme (84 jours et plus)	2 premières cartes gratuites, 2 cartes additionnelles disponibles à 34.79 \$ chacune taxes en sus.
Marina	2 premières cartes gratuites, 2 cartes additionnelles disponibles à 34.79 \$ chacune taxes en sus.

TARIFS FIN DE SAISON JOURNALIÈRE (Du 13 septembre au 24 octobre 2027)	Tarif hebdomadaire 7 nuits
Tous types de terrains	50 % de rabais sur les tarifs journaliers

ENTREPOSAGE HIVERNAL SITE TERRAIN DE CAMPING	25 octobre 2026 au 30 avril 2027
Frais d’entreposage pour saisonniers et longs termes (170 jours et plus)	235 \$

TARIFICATION DES PRÊTS-À-CAMPER	
KUJUK TARIFS PAR NUITÉE	
	2027
Basse saison : du 1 ^{er} mai au 14 juin et de la Fête du Travail à la fermeture du camping.	99 \$
Haute saison en semaine du dimanche au vendredi (À partir du 15 juin jusqu’à la Fête du Travail)	119 \$
Haute saison du vendredi au dimanche (À partir du 15 juin jusqu’à la Fête du Travail)	149 \$

POD TARIFS PAR NUITÉE	
	2027
Basse saison en tout temps. (À partir de la fête de l’Action de grâce jusqu’au 14 juin).	175 \$
Haute saison en semaine du dimanche au vendredi (À partir du 15 juin jusqu’à la fête de l’Action de grâce.	200 \$
Haute saison du vendredi au dimanche (À partir du 15 juin jusqu’à la fête de l’Action de grâce)	250 \$

POLITIQUE DE RABAIS POUR LES PRÊTS-À-CAMPER
--

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

(4 jours consécutifs et plus)		
PRÊTS-À-CAMPER	PÉRIODE	RABAIS
KUJUK	En tout temps	15 %
POD	Basse saison	20 %
POD	Haute saison	30 %

TARIFICATION – LOCATION D'ÉQUIPEMENTS	2027
Kayak simple – 1 heure	13,05 \$
Kayak simple – 2 heures	21,74 \$
Kayak simple – 4 heures	34,79 \$
Kayak double – 1 heure	17,39 \$
Kayak double – 2 heures	26,10 \$
Kayak double – 4 heures	39,14 \$
Planche à pagaie – 1 heure	13,05 \$
Planche à pagaie – 2 heures	21,74 \$
Planche à pagaie – 4 heures	34,79 \$

TARIFICATION – AUTRES	2027
Rondelle d'allumage	1,74 \$
Ballot de bois d'allumage	6,96 \$
Ballot de bois de chauffage à l'unité	12,18 \$
Ballot de bois de chauffage – 3 paquets	30,44 \$
Vidange de roulotte – Résident	Gratuit
Vidange de roulotte – Non-résident	8,70 \$

FRAIS DE RÉSERVATION POUR 2027

1 -TERRAIN

Les réservations en ligne sont obligatoires pour tous les séjours d'une durée de 28 nuits consécutives ou moins. Les réservations acceptées sont de deux (2) nuits minimums, trois (3) s'il s'agit d'un jour férié. À la réservation, un paiement représentant 50 % du total de la facture est exigé en guise de dépôt.

Pour un séjour de 29 nuits consécutives et plus, un dépôt de 25 % à la réservation est exigé.

En cas d'annulation, des frais seront applicables selon :

- 35 nuits et plus avant la date d'arrivée: 15 % du montant total de la facture;
- De 7 à 34 nuits avant la date d'arrivée: 22 % du montant total de la facture;
- 6 nuits et moins avant la date d'arrivée : montant total du dépôt.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

OU :

La totalité du montant du dépôt pourra être appliquée sur une nouvelle réservation de la saison en cours seulement. L’avis d’annulation doit être reçu au minimum 7 jours avant la date d’arrivée.

2 PRÊTS-À-CAMPER

Un paiement complet est exigé à la réservation.

POLITIQUE D’ANNULATION

S’il y a annulation les frais suivants sont applicables :

- 25 % du montant total si plus de 30 jours de la date de réservation.
- 50 % du montant total si plus de 7 jours et moins de 30 jours de la date de réservation.
- 100 % du montant total si moins de 7 jours de la date de réservation.

ARTICLE 4 : MARINA DU CAMPING MUNICIPAL

La tarification pour la marina du camping municipal pour l’année **2027** est la suivante :

CETTE TARIFICATION S’APPLIQUE À TOUS LES QUAIS DU CAMPING

QUAIS	2027
Tarification saisonnière – Quai marina Minimum 20 pieds (Rabais Camping Marina applicable)	75 \$ / pied
Tarification saisonnière – Quai plage Minimum 20 pieds (Rabais Camping Marina applicable)	64 \$ / pied
Tarification journalière (Longueur hors tout)	2.25 \$ / pied Frais minimum 45 \$
Tarification 7 jours et plus	10 %
Tarification 15 à 27 jours	20 %
Tarification 28 jours et plus	30 %
Tarification horaire	5 \$ par embarcation / Bloc de 2 h
Tarification horaire	10 \$ par embarcation / Bloc de 4 h
Motomarine attachée à l’embarcation	140 \$ Additionnel
QUAI SEA-DOO	2027
Quai B : B-O	650 \$
Quai Sea-doo Bed	730 \$
Longueur maximum d’embarcation acceptée : 50 pieds	

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE / SAISON	2027
Branchement électrique – 20 ampères	200 \$
Branchement électrique – 30 ampères	250 \$
Branchement électrique – 2 x 30 ampères	375 \$
VIDANGE	30.44 \$
STATIONNEMENT / VÉHICULE VISITEUR	1 ^{er} jour inclus avec entrée sur le site
	2 ^e jour et suivant 8.70 \$

LES LOCATAIRES DE QUAIS SAISONNIERS NE POURRONT LAISSER LES REMORQUES SUR LE SITE POUR LA SAISON.

Note : Le locataire d’un espace de quai se verra allouer sans frais supplémentaires un permis de stationnement pour deux (2) véhicules pour la période de location.

MISE À L’EAU	2027
RAMPE (Incluant le stationnement d’une (1) journée)	52.19 \$
	GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS
STATIONNEMENT (Jour additionnel)	17.40 \$
***CARTE DE MEMBRE SAISONNIER	652.32 \$

- *** La carte de membre saisonnier donne droit à :**
- Utilisation de la rampe pour la mise à l’eau, incluant le stationnement pour la saison;
 - Accès comme visiteur à la marina et au camping municipal.

Les membres sont assujettis aux mêmes règlements que les plaisanciers saisonniers de la marina.

*** Le Rabais Camping / Marina** s’applique aux clients qui louent un emplacement de camping et un quai durant la même période. Les campeurs séjournant pour une période de 84 jours consécutifs minimums pourront obtenir un rabais de 20 % sur le tarif saisonnier de location de quai. Les campeurs saisonniers et les campeurs séjournant pour une période de 135 jour consécutive pourront obtenir un rabais de 30 % sur le tarif saisonnier de location.

*Règlements de la Ville de
Brownsburg-Chatham*

ARTICLE 5 : TARIFICATION ENTREPOSAGE

La tarification de l’entreposage d’embarcations, de véhicules récréatifs et de remorque est établie de la manière suivante :

TARIFICATION – AIRE D’ENTREPOSAGE CLÔTURÉE	
Tarification hivernale (du 12 octobre 2026 au 13 mai 2027)	2027
Motomarine	185 \$
Embarcation entre 0 et 20 pieds	310 \$
Embarcation entre 20 et 30 pieds	385 \$
Embarcation de 30 pieds et plus	470 \$
Véhicule récréatif de moins de 25 pieds	385 \$
Véhicule récréatif de plus de 25 pieds	460 \$

Tarification estivale (du 14 mai 2027 au 11 octobre 2027)	2027
Remorque pour motomarine	180 \$
Remorque entre 0 et 20 pieds	230 \$
Remorque entre 20 et 30 pieds	295 \$
Remorque de 30 pieds et plus	360 \$
Pour les campeurs journaliers, remorque double essieux, 7 nuits consécutives. (Prix à la semaine)	55 \$

Des frais de 10 \$ par jour seront facturés si les équipements n’ont pas quitté l’aire d’entreposage à la date de fin de la période d’entreposage.

Durant la saison estivale, pour les remorques doubles essieux ainsi que les remorques de plus de 24 pieds, les clients campeurs saisonniers et les clients campeurs long terme ont droit à un escompte de 25 % sur les frais d’entreposage estivaux.

Les dates concernant les périodes de tarification peuvent varier en fonction des conditions météorologiques et demeurent à la discrétion de la Ville.

ARTICLE 6 : REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 350-2025 ayant trait à la tarification pour les opérations du camping et de la marina pour la saison 2026.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Kevin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion : Le 7 juillet 2026
Dépôt du projet : Le 7 juillet 2026
Adoption du règlement : Le 11 août 2026
Entrée en vigueur : Le 13 août 2026

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2026

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 11^e jour du mois d'août 2026 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 369-2026 ayant trait à la tarification pour les opérations du camping municipal et de la marina pour la saison 2027, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 350-2025.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 13^e jour du mois d'août 2026.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 13 août 2026 et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois d'août 2026.

Signé : _____
Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique